

Conseil d'administration du 25 juin 2026

Membres en exercice : 53
Membres présents ou suppléés : 35
Membres ayant donné mandat : 4
Nombre de voix : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20260086
FIXANT LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION
DES LOCAUX ET HEBERGEMENTS
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CEVENNES

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 11 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : M. Olivier AMRANE représenté par Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE, M. Laurent BERNARD, M. Philippe BILLET, Mme Jeannine BOURRELY, M. Guy CHERON représenté par M. Jean-Marie MALAVAL, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, M. Samuel COMBERNOUX, M. Didier COUDERC, Mme Sarah DEJEAN, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Agnès DELSOL représentée par M. Xavier CANELLAS, Mme Marguerite DELAVAL, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Bernard DURAND, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, Mme Valérie FUSCIEN représentée par Mme Réjane PINTARD, M. Joël GAUTHIER représenté par M. Michel HEIM, M. Frédéric GODEUX, Mme Christine LACOSTE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représentée par Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Audrey MALAVAL, Mme Michèle MANOA, M. Jean-François MAURIN, M. Stéphan MAURIN, M. Yves METAYER représenté par M. Julien CHAZE, Mme Marylène PIEYRE, M. Pierre PLAGNES, Mme Florence PRATLONG, M. René ROSOUX, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à M. Stéphan MAURIN, Mme Mariette EMILE à M. Daniel BARBERIO, M. Jean-Pierre LAGANNE à M. Stéphan MAURIN, Mme Sylvie ROBERT à Mme Matylène PIEYRE.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 modifié pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1^{er} avril 2024,

Vu la délibération n°20220212 du conseil d'administration du 3 novembre 2022, fixant les tarifs et les conditions de mise à disposition des locaux et hébergements de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration décide de modifier la délibération n°20220212 fixant les tarifs et les conditions de mise à disposition des locaux et hébergements de l'établissement public du Parc national des Cévennes ainsi qu'il suit et conformément au tableau récapitulatif ci-joint :

- Clarification des tarifs de la Grézotière bleue applicables à compter du 1^{er} juillet 2026 :
 - Agents de l'EP PNC, fonctionnaires stagiaires : 120 € par mois.
 - Suppression du tarif pour les invités de l'EP PNC.

La délibération n°20220212 est annulée et remplacée par la présente délibération.

Le directeur,

Vincent CLIGNIEZ



Le président du conseil d'administration,

Stéphan MAURIN

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET HEBERGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CEVENNES
A COMPTER DU 01/07/2026

PROPRIETE	UTILISATEURS	ANCIENS TARIFS	TEXTE DE REFERENCE	TARIFS PROPOSES
Cour du château de Florac	Mairie de Florac-Trois-Rivières	Gratuit	Convention du 14 avril 2017	Gratuit avec convention d'utilisation
Château de Florac Salle Emile Leynaud 20 places	Associations de Florac-Trois-Rivières et partenaires de l'EP PNC	Gratuit	Aucun	Gratuit la semaine - 300 €/week-end avec convention ou contrat + caution de 500 €
	Autres	Gratuit	Aucun	100 €/soirée - 200 €/jour - 300 €/week-end avec contrat de location + caution de 500 €
Château de Florac Salle Emile Leynaud 30 places	Associations de Florac-Trois-Rivières et partenaires de l'EP PNC	Gratuit	Aucun	Gratuit la semaine - 300 €/week-end avec convention ou contrat + caution de 500 €
	Autres	Gratuit	Aucun	100 €/soirée - 200 €/jour - 300 €/week-end avec contrat de location + caution de 500 €
Château de Florac Salle Emile Leynaud Salles décloisonnées	Associations de Florac-Trois-Rivières et partenaires de l'EP PNC	Gratuit	Aucun	Gratuit la semaine - 400 €/week-end avec convention ou contrat + caution de 500 €
	Autres	Gratuit	Aucun	150 €/soirée - 300 €/jour - 400 €/week-end avec contrat de location + caution de 500 €
Florac - Grézotière bleue La chambre et utilisation des espaces communs	Agents EP PNC ou fonctionnaires stagiaires	120 € par mois (calcul au prorata)	Délibération du 25 juin 2026	120 €/mois + caution 100 € + convention d'occupation <i>Pour les agents EP PNC ou fonctionnaires stagiaires qui occupent la chambre pour une durée inférieure à un mois ou quittent les lieux avant la fin du mois en cours, le loyer sera calculé au prorata (calcul basé sur le nombre de jours dans un mois).</i>
	Stagiaires, apprenti.e.s, services civiques EP PNC indemnisés	70 € par mois (calcul au prorata)	Délibération du 3 novembre 2022	70 €/mois + caution 100€ + convention d'occupation <i>Pour les stagiaires, apprenti.e.s et services civiques qui occupent la chambre pour une durée inférieure à un mois ou quittent les lieux avant la fin du mois en cours, le loyer sera calculé au prorata (calcul basé sur le nombre de jours dans un mois).</i>
	Stagiaires EP PNC non indemnisés	Gratuit		Gratuit mais caution 100 € + convention d'occupation
Les Pises La maison des Pises	Société astronomique de Montpellier	Gratuit	Convention du 23 septembre 2019	Gratuit avec convention d'utilisation
	Agents EP PNC	Pas de tarif	Aucun	15 €/nuit* - 120 €/mois + caution 100 € avec convention d'occupation
	Stagiaires indemnisés	Pas de tarif	Aucun	70 €/mois + caution 100 € + convention d'occupation
	Stagiaires non indemnisés	Pas de tarif	Aucun	Gratuit mais caution 100 € + convention d'occupation
	Autres administrations, partenaires locaux, chercheurs, étudiants	Pas de tarif	Aucun	15 €/nuit - 150 €/mois + caution 100 € avec convention d'occupation